



Recouvrement d'une dette auprès d'un huissier

Par **alaric13**, le **21/10/2009** à **11:39**

Bonjour,
Un huissier me doit 6500 euros pour avoir saisi mon compte courant alors que je venais de la payer en especes avec reçu .
J'ai fait appel au conciliateur qui n'a rien obtenu.
Comme il ne me remboursait pas je suis allé au tribunal il a été condamné a payer en MAI 2009 .
Comme il ne me payait toujours pas le tribunal m'a dit : " il a demandé un délai "
Je crains que cet huissier utilise tous les moyens pour faire trainer .
Je n'ai encore pas demandé des dommages et intérêts le juge me conseillait de me faire rembourser ce qu'il me doit d'abord .
A ce jour aucune nouvelle Que puis-je faire ? Merci d'avance